

Amherst, le 13 janvier 2025

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 13^e jour du mois de janvier 2025 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 13 janvier 2025

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 9 décembre et des séances extraordinaires du 18 décembre 2024**
 - 3.1 Résolutions numéros 268.12.2024 à 286.12.2024 inclusivement pour la séance ordinaire du 9 décembre 2024 et résolutions numéros 287.12.2024 à 296.12.2024 pour les séances extraordinaires du 18 décembre 2024
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de décembre 2024**
 - 4.1 Déboursés du 01-12-2024 au 31-12-2024 pour un montant total de 518 856.10 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 73 205.27 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Dépôt du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle
 - 6.2 Autorisation de signature - Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026
 - 6.3 Autorisation de signature – Entente de service Centre Canin le Refuge
 - 6.4 Abrogation de la résolution 285.12.2024
 - 6.5 Demande de soutien financier – Marche pour l'Alzheimer
 - 6.6 Octroi de mandat – Système de verrouillage du local à patin du centre Cyrille-Garnier

- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
- 8. Travaux publics**
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
 - 9.1 Octroi de mandat – Programme de suivi de la qualité de l'eau 2025
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Loisirs et culture – Rapport de la conseillère responsable
 - 11.2 Avis de motion et présentation - Amendement au règlement régissant le fonctionnement des deux bibliothèques
 - 11.3 Autorisation de déboursé – Rendez-vous du Loisir rural
 - 11.4 Appui au Club social de Vendée
- 12. Histoire et patrimoine**
 - 12.1 Autorisation de signature – Fonds régions et ruralité Volet 2
- 13. Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 001.01.2025 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en retirant les points suivants :

- 3. Ratification de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2024
- 4.1 Ratification des déboursés pour le mois de décembre 2024

Adoptée à la majorité

3 RÉS 000.01.2025 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Les membres du conseil n'ayant pas reçu les documents au minimum 72 heures avant le début de la présente séance, ce point est remis à la séance du 10 février 2025.

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

4.1 RÉS 000.01.2025 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Les membres du conseil n'ayant pas reçu les documents au minimum 72 heures avant le début de la présente séance, ce point est remis à la séance du 10 février 2025.

5 **CORRESPONDANCES**

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier dépose au conseil le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle. Ce rapport peut être consulté sur le site Web de la Municipalité.

6.2 **RÉS 002 .01.2025 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2025-2026**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026, Volet redressement et sécurisation, visant des travaux de réfection du chemin Rockway-Valley ;

CONSIDÉRANT la lettre signée par la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, confirmant l'octroi de l'aide financière demandée ;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du programme et définissant les obligations de chacune des parties ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Jean-Guy Galipeau, maire, et monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, la convention d'aide financière à intervenir entre la Municipalité et le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du « Volet Redressement – Sécurisation du Programme d'aide à la voirie locale ».

Adoptée à la majorité

6.3 **RÉS 003.01.2025 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE CENTRE CANIN LE REFUGE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un mandat pour la gestion et l'application de la réglementation concernant les animaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par le Centre Canin Le Refuge ;

CONSIDÉRANT que les services offerts correspondent aux besoins de la Municipalité ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise M. Martin Léger, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le contrat de services pour l'année 2025 à intervenir entre la Municipalité et le Centre Canin Le Refuge ;

QUE le conseil autorise de déboursier 2160 \$ plus les taxes applicables pour couvrir les frais inhérents au contrat ;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 49000 499.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 004.01.2025 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 285.12.2024

CONSIDÉRANT la résolution 285.12.2024 par laquelle le conseil appuyait la Municipalité de Béarn dans sa démarche de remise en question de l'utilisation du facteur comparatif dans le processus d'évaluation municipale;

CONSIDÉRANT que la résolution adoptée initialement par la Municipalité de Béarn peut porter à confusion en remettant en question le processus d'évaluation foncière plutôt que le cadre légal qui encadre ce processus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil abroge sa résolution 285.12.2024

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 005.01.2025 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MARCHÉ POUR L'ALZHEIMER

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier dans le cadre de la « Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de Patrimoine 2025, envoyée par la Société Alzheimer Laurentides;

CONSIDÉRANT le « Plan de partenariat » accompagnant la demande de soutien financier;

CONSIDÉRANT que la Société Alzheimer Laurentides fait partie des organismes dont le conseil municipal appui la mission;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil contribue à la « Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de Patrimoine 2025 » à titre de partenaire « Associé » pour un montant de 500.00 \$.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 006.01.2025 OCTROI DE MANDAT – SYSTÈME DE VERROUILLAGE DU LOCAL À PATIN DU CENTRE CYRILLE-GARNIER

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de veiller à la sécurité des utilisateurs du local à patin et du centre Cyrille-Garnier qui font partie du même bâtiment;

CONSIDÉRANT que l'accès au centre Cyrille-Garnier est contrôlé par des clés mais que le local à patin est accessible en tout temps;

CONSIDÉRANT que l'accès au local à patin devrait être permis pendant une plage horaire prédéterminée, soit du matin jusqu'en fin de soirée;

CONSIDÉRANT que pour y contrôler l'accès il y a lieu d'installer un système de verrouillage automatique;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme Serrurier Magic pour l'installation d'un système de verrouillage automatique au montant de 2 752.00\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte l'offre de service déposée par la firme Serrurier Magic pour l'installation d'un système de verrouillage automatique au montant de 2 752.00\$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de décembre 2024. Durant le mois de décembre, il y a eu huit (8) interventions, sept (7) de priorité « 1 » et une (1) de priorité « 3 ».

8 TRAVAUX PUBLICS

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 RÉS 007.01.2025 OCTROI DE MANDAT – PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU 2025

CONSIDÉRANT que l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est un organisme mandaté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre en continu;

CONSIDÉRANT que depuis 2015, l'organisme travaille ardemment à la mise en place d'un Programme de suivi de la qualité de l'eau des rivières, dans le but de répondre à plusieurs objectifs du Plan directeur de l'eau (PDE) relié à l'acquisition de connaissances pour l'ensemble des bassins versants du territoire;

CONSIDÉRANT qu'afin de compléter le portrait de la qualité de l'eau à travers les bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, l'OBS RPNS souhaite solliciter le renouvellement de la participation de la Municipalité à ce programme d'échantillonnage, afin de financer une station sur la rivière Maskinongé;

CONSIDÉRANT qu'il sera possible pour la Municipalité d'Amherst d'obtenir les résultats des échantillonnages réalisés sur le territoire au fur et à mesure de leur analyse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil renouvelle la participation de la Municipalité au programme d'échantillonnage de l'OBV RPSN pour l'analyse de la qualité de l'eau de la rivière Maskinongé pour l'année 2025;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à défrayer les coûts desdites analyses au montant de 3905,40 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de décembre 2024. Un total de neuf (9) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 432 001 \$. Pour l'année 2024 314 permis ont été émis pour une valeur estimée de 20 270 000 \$.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de nos bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Saint-Rémi, pour le mois décembre, on compte 50 visiteurs, 94 prêts de livres (numériques et papier) et 0 prêts entre bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Vendée, pour le mois de décembre, on compte 60 visiteurs, 65 prêts de livres (numériques et papier) et 0 prêts entre bibliothèques.

11.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT DES DEUX BIBLIOTHÈQUES

Madame la conseillère Caroline Champoux donne avis de motion qu'à la séance ordinaire du 10 février 2025 sera présenté au conseil un amendement au règlement régissant le fonctionnement des deux bibliothèques.

11.3 RÉS 008.01.2025 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – RENDEZ-VOUS DU LOISIR RURAL

CONSIDÉRANT le Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra dans la MRC de la Nouvelle-Beauce en Chaudière-Appalaches du 6 au 8 mai 2025.

CONSIDÉRANT que l'événement rassemble depuis 11 ans les professionnels en Loisirs du milieu municipal pour les municipalités de 10 000 habitants et moins;

CONSIDÉRANT que le transport est offert gratuitement par Loisirs Laurentides;

CONSIDÉRANT que le coût de participation est fixé à 200 \$, ce qui comprend l'accès à la conférence, aux ateliers, aux deux petits-déjeuners, aux deux dîners et au souper du 7 mai;

CONSIDÉRANT qu'un budget supplémentaire serait requis pour l'hébergement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise Mme Élise Therrien à s'inscrire au Rendez-vous québécois du loisir rural;

QUE le conseil autorise un déboursé de 200 \$ pour couvrir les frais de participation;

QUE le conseil autorise un déboursé de 400 \$ pour couvrir les frais d'hébergement;

QUE les frais de déplacement et hébergement soient affectées au poste budgétaire 02 70150 310;

QUE les coûts relatifs à l'inscription à ce congrès soient affectés au poste budgétaire 02 70150 455.

Adoptée à la majorité

11.4 RÉS 009.01.2025 APPUI AU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE VENDÉE

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par le Club de l'âge d'or de Vendée pour l'organisation d'ateliers de théâtre;

CONSIDÉRANT que le Club de l'âge d'or de Vendée est un organisme essentiel pour le milieu et qu'il rejoint un très grand nombre de citoyens en organisant plusieurs activités;

CONSIDÉRANT que le Club prépare une pièce de théâtre avec la participation de ses membres;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de sa politique municipalité amie des aînées (MADA), la Municipalité reconnaît l'importance du Club pour sa communauté ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil accepte la demande de soutien financier du Club de l'âge d'or de Vendée pour l'organisation d'ateliers pour un montant maximum de 1 000 \$;

QUE cette dépense soit affectée au budget loisirs et culture poste budgétaire 02 70150 447.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 010.01.2025 AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'une œuvre monumentale à la mémoire des mineurs de Saint-Rémi-d'Amherst décédé de la silicose;

CONSIDÉRANT que cette tragédie à marquer de façon importante la communauté et a eu un rayonnement régional tout autant que national;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un pan de l'histoire de la région des Laurentides qui mérite d'être souligné;

CONSIDÉRANT les coûts de création et d'installation de l'œuvre sur un terrain (lot 4 941 773) appartenant à la Municipalité et localisé sur la route 323 faisant partie de la « Route des belles histoires »;

CONSIDÉRANT qu'une partie importante des coûts associés à la réalisation du projet provient de dons privés s'ajoutant à la contribution municipale d'un montant approximatif de 57 000 \$;

CONSIDÉRANT le programme « Fonds régions et ruralité – Volet 2 » qui permettrait de compléter le montage financier du projet en facilitant ainsi la réalisation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseiller autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer déposer pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité – Volet 2 » pour la réalisation d'une œuvre monumentale à la mémoire des mineurs décédés de la silicose.

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 011 .01.2025 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 33.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire